

COMMUNE DE LES PORTES DU COGLAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018



L'an deux mil dix-huit, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, *légalement convoqué par convocation en date du 31 août 2018 et affichée à la porte de la Mairie*, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT CYR, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 38
- Présents : 24
- Votants : 33

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

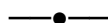
Mesdames et Messieurs :

de Gouvion Saint Cyr Aymar	P	Brizard Marie-Christine	P	Prudor Laurence	R
Malapert Jean	P	Bourgeon Stéphane	A	Hardy Gildas	R
Simon Louis	R	Bihel Estelle	P	Prodhomme Sylvie	A
Cellier-Chenoir Lydie	P	Helbert David	E	Marion Joseph	P
Malle Thierry	P	Fouquet Gaëtan	R	Janvier Marie-Josèphe	P
Hervé Roselyne	P	Hamard Olivia	P	Davy Fabienne	A
Desloges Jean	P	Savary Jean-Baptiste	P	Pommereul Edith	P
Cochet Laëtitia	P	Porcher Patrice	P	Auffray Caroline	R
Goudal Patrice	P	Leroux Yoann	E	Prime Nathalie	R
Hamel Constant	P	Champas Patrice	P	Juillard Patrick	R
Petit Jean-Marc	P	Rousseau Isabelle	P	Jégat Francis	P
Morillon Bruno	R	Bouteiller Anthony	P	Lecène Yoann	R
Vallée Pascal	P	Le Bail Thierry	P		

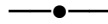
Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration
Simon Louis	Cochet Laëtitia	Ensemble de la séance
Prudor Laurence	Desloges Jean	Ensemble de la séance
Juillard Patrick	Edith Pommereul	Ensemble de la séance
Auffray Caroline	Malle Thierry	Ensemble de la séance
Lecène Yoann	de Gouvion Saint Cyr Aymar	Ensemble de la séance
Morillon Bruno	Cellier – Chenoir Lydie	Ensemble de la séance
Fouquet Gaëtan	Goudal Patrice	Ensemble de la séance
Hardy Gildas	Petit Jean-Marc	Ensemble de la séance
Prime Nathalie	Hamel Constant	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Roselyne Hervé a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR



1. Intervention : Info Festival sur l'organisation du « Titour Festival ».
2. Aménagement : Réaménagement Ilôt des Petites Cours Montours : Avant Projet Définitif
Demande d'intervention du
SDE.
3. Lancement d'une consultation pour une étude sur une déviation du bourg de Montours
(par le cimetière).
4. Remplacement buts de foot – Montours.
5. Finances : - participation des communes à la SPL suite décision arrêt TAP.
-Effacement de dettes. Question à reporter lors d'un prochain conseil.
6. Enquête publique : avis renouvellement partiel autorisation exploiter la carrière de
granit « Le Bois d'Atré » à Saint James.
7. Services à la population :
 - Accueil des collégiens garderie La Selle en Coglès et Coglès.
 - Installation de range-vélos à proximité des garderies.
8. Questions diverses
9. **Réaménagement Ilot des Petites Cours : Demande de subvention 2018 au titre du contrat de ruralité.**

1. Réaménagement Ilôt des Petites Cours Montours : Avant-Projet Définitif

Rapporteur : Jean Malapert
Agent référent : Michelle Gendron

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif relatif au réaménagement de l'îlot des Petites Cours.

Il se présente comme suit :

Désignation des Ouvrages	Montant Travaux HT	Montant Travaux TTC
Travaux préparatoires - Implantation	7 000,00 €	8 400,00 €
Terrassements - Voirie	131 532,66 €	157 839,19 €
Bordures	27 990,00 €	33 588,00 €
Travaux divers réseaux	32 560,00 €	39 072,00 €
Espaces Verts	8 124,00 €	9 748,80 €
Mobiliers et Equipements	24 850,00 €	29 820,00 €
Maconnerie	47 236,14 €	56 683,37 €
TOTAL	279 292,80 €	335 151,36 €

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 18.05.82 en date du 31 mai 2018 par laquelle l'Atelier du Marais est retenu comme maître d'œuvre,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'adoption du plan de financement au budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article premier-. L'avant-projet définitif est approuvé.

Article deux-. La réalisation des travaux liés à l'aménagement de l'îlot des Petites Cours est accepté sur la base de cet avant-projet définitif et suivant le coût prévisionnel et définitif de 279 292,80 € HT, non compris bien entendu les honoraires de l'architecte, du SPS et contrôle technique, éclairage public, passage caméras...

Article trois-. DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2. Réaménagement Ilôt des Petites Cours Montours : Demande de subvention 2018 au titre du contrat de ruralité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de ruralité est un dispositif créé par l'Etat pour soutenir l'investissement dans les territoires au même titre que le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Monsieur le Maire précise que ce contrat est porté localement par Couesnon Marches de Bretagne et a fait l'objet de discussions. La Commune doit obtenir un montant de 40 000 € pour le réaménagement de l'îlot des Petites Cours.¹

2

Monsieur le Maire présente les articles de la convention : objet, descriptif des actions à engager en 2018, financement des actions concrètes opérationnelles annuelles, durée et suivi.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

3. Réaménagement Ilôt des Petites Cours Montours : Demande d'intervention du SDE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau électrique, encore aérien doit être effacé dans le cadre du projet de l'aménagement de l'îlot des Petites Cours. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de missionner le SDE pour effacer les réseaux de l'îlot des Petites Cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'intervention du SDE pour l'effacement des réseaux électriques de l'îlot des Petites Cours.

4. Lancement d'une consultation pour une étude sur une déviation du bourg de Montours

Monsieur le Maire propose de réaliser une étude de faisabilité relative à la déviation du bourg de Montours de la RD 17 à la VC 11 (par le cimetière).

Le Conseil Municipal décide de consulter plusieurs bureaux d'étude pour réaliser cette étude de faisabilité.

5. Remplacement buts de foot – Montours

Suite à l'infraction du 8 août dernier au terrain de foot de Montours et aux vestiaires, et à la non prise en charge par les assurances, il est nécessaire de remplacer les buts de foot. Le remplacement de ce matériel est estimé à la somme de 1 247,00 € HT soit 1 487,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et acquérir ledit matériel.

6. - Participation des communes à la SPL suite décision arrêt TAP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une note d'information concernant le déficit de la SPL dû à l'arrêt des TAP et plus précisément aux

frais liés aux licenciements ainsi que le manque à recevoir des communes pour le dernier trimestre 2017. Les collectivités étant actionnaires de la SPL ; il leur revient donc le soin de combler ce déficit qui s'élève à 51,65 € par élève scolarisé soit un total de 13 583,90 € pour la commune de LES PORTES DU COGLAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à verser à la SPL la somme de 13 583,90 €.

Mmes et M. L. CELLIER-CHENOIR, L. COCHET, Y. LECENE, J. MALAPERT ne prennent pas part au vote du fait de leur implication à la SPL Services Familles.

7. Enquête publique : avis renouvellement partiel autorisation exploiter la carrière de granit « Le Bois d'Atré » à Saint James.

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique concernant le renouvellement d'autorisation d'exploiter de la carrière de granit « Le Bois d'Atré » à SAINT JAMES sur une superficie de 6 ha 13 a 18 ca pour une durée de 30 ans. L'enquête publique se déroule du mardi 28 août au vendredi 28 septembre 2018. Le commissaire enquêteur assure des permanences à la mairie de SAINT JAMES. Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier émet un avis favorable à ce renouvellement partiel d'autorisation d'exploiter de la carrière de granit « Le Bois d'Atré » à St James (50).

8. Accueil des collégiens garderie La Selle en Coglès et Coglès.

Suite aux différents arrêts de cars supprimés ou refusés en campagne, Monsieur le Maire, propose d'ouvrir, en plus du site de Montours, les garderies municipales de La Selle en Coglès et Coglès aux collégiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'ouverture des garderies de La Selle en Coglès et Coglès aux collégiens, moyennant le paiement d'une prestation (prévue par délibération).

9. Installation de range-vélos à proximité des garderies.

Suite à la réunion périscolaire du mercredi 29 août destinée à l'ensemble des parents, il a été demandé d'installer des range-vélos à proximité des garderies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte d'installer des range-vélos à proximité des garderies.

Questions diverses

10. Lancement d'une consultation pour une étude sur l'aménagement du bourg de Coglès

Dans la continuité de l'effacement des réseaux du bourg, Monsieur le Maire propose de réaliser une étude de faisabilité relative à l'aménagement du bourg de Coglès.

Le Conseil Municipal décide de consulter plusieurs bureaux d'étude pour réaliser cette étude de faisabilité.

Information sur les effectifs scolaires à la rentrée 2018/2019 : 147 élèves à l'école privée, 78 élèves à l'école publique.

Information sur une nouvelle association qui exerce son activité à Montours : Mme Cellier-Chenoir nous informe qu'une association « au bord de l'eau » délivre des cours d'arts corporels chinois à la salle du Clos Breton à Montours, à compter de septembre 2018.

Information sur le traçage de peinture au sol : une campagne va commencer, pour toute demande s'adresser aux services techniques.

Information sur la journée du 21.09.2018 : lors de la venue de la Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Mme Jacqueline Gourault, l'inauguration de la mairie de La Selle en Coglès et un échange sur la réforme des territoires sont programmés.

Date du prochain conseil municipal : 27.09.2018

Date du prochain bureau : 20.09.2018

Réunion Téléthon : 14.09.2018 à 19h30